



20^{ième} édition du 21 au 31 juillet 2022

CONTRAT RESTAURATION

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

PRODUITS

Inscrire tous les produits _____

qui seront mis en vente _____

EMPLACEMENT

Grandeur : _____ \$ _____

Chapiteau : _____ \$ _____

Plancher : _____ \$ _____

Électricité : inclus, 1 sortie 15 ampères ou 30 ampères par kiosque

Extra : 15a

30a

20.00 \$ par sortie supplémentaire de 15a \$ _____

40.00 \$ par sortie supplémentaire de 30a \$ _____

Genre de prise de votre food truck _____ twist lock

_____ poêle



IMPORTANT il ne sera pas possible d'ajouter des sorties d'électricité supplémentaires sur place vous devez les réserver à la signature du contrat. Nous devons respecter les normes de la régie du bâtiment. SEUL l'électricien du festival est autorisé à faire les branchements.

	Total avant les taxes	\$ _____
# TPS : 8589 5081 RT0001	Tps de 5 %	\$ _____
# TVQ : 1202450152 TQ0001	Tvq de 9.975 %	\$ _____
	TOTAL de la facture	\$ _____

- **Dépôt de 50% ou le paiement total obligatoire avant le 15 mars 2022.**
- **Le paiement final doit être effectué avant le 30 avril 2022.**
- **À défaut de paiement total au 30 avril, un montant de 20 % sera ajouté au total de votre facture.**
- **Photo du kiosque obligatoire pour approbation.**
- **Il sera impossible de sortir et entrer sur le site pendant les heures d'ouverture avec votre véhicule.**

IMPORTANT confirmer l'heure de votre arrivée 48heures à l'avance au 819-983-1166

RÈGLEMENTS

- Le restaurateur doit être conforme aux exigences du **Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation**, en ce qui a trait aux kiosques alimentaires.
- Le kiosque doit être installé et opérationnel pour le jeudi 21 juillet à 11 h 00.
- L'emplacement du kiosque doit être **maintenu propre** et le locataire est responsable de la décoration de son kiosque. Un bel aménagement favorise les ventes.
- Le locataire doit quitter les lieux au plus tard le dimanche 31 juillet 2022 à 22 h 00.
- Le locataire doit **respecter le minimum d'heure d'ouverture** à moins d'avis contraire de la part du responsable du Festival. Le refus de se conformer peut entraîner une amende, une expulsion ou une révision de la demande de location de l'année suivante.



Jeudi	21 juillet	13h00 à 22h00
Vendredi	22 juillet	13h00 à 22h00
Samedi	23 juillet	11h00 à 22h00
Dimanche	24 juillet	11h00 à 22h00
Lundi	25 juillet	15h00 à 21h00
Mardi	26 juillet	15h00 à 21h00
Mercredi	27 juillet	15h00 à 20h00
Jeudi	28 juillet	15h00 à 22h00
Vendredi	29 juillet	13h00 à 22h00
Samedi	30 juillet	10h00 à 22h00
Dimanche	31 juillet	10h00 à 16h00

- Une copie d'assurance doit être remise au festival.
- Le locataire NE peut PAS vendre un produit qui n'est pas décrit dans son contrat. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un **produit non inscrit**.
- Le Festival Western St-André-Avellin, rodéo professionnel **n'est pas responsable** des bris, des vols et des pertes subies par le locataire.

La vente de produit **EST INTERDITE** en tout temps au Stade équestre.

ÉLECTRICITÉ

Vous devez fournir votre corde d'extension maximum **100 pieds**

EAU

L'eau froide est disponible sur place, vous devez fournir votre matériel de raccordement. (Environ 100 pieds)

BREUVAGES

En attente de connaître le fournisseur entre Coke ou Pepsi.

GAZ PROPANE ET INSTALLATION

À votre discrétion de choisir le fournisseur.



J'ai lu et je m'engage à respecter les règlements ci-haut mentionnés _____

Signature du locataire

En foi de quoi et en pleine connaissance du contenu de la présente entente,

Les parties ont signé,

dans la ville de _____

dans la ville de St-André-Avellin

ce ____ jour de _____

ce ____ jour de _____

Le locataire

Festival Western St-André-Avellin